

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : richardla-csvdc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/b6668c19d8aa78672d93bbd4>

Date d'obtention : 2025-05-16 16:05:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'avec le protocole, tous les intervenants sont en mesure de détecter mais aussi d'intervenir avec une situation de sexto dans leur milieu scolaire. En ayant la trousse, nous sommes certains d'avoir toutes les informations nécessaires et pertinentes pour ouvrir un suivi avec les policiers. Malgré le fait que la victime ait produit de la prostitution juvénile, elle reste une victime dans la situation. Tous les comportements malveillants d'élèves doivent être pris en charge, le cellulaire doit être confisqué et nous devons nommer les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer que la victime ait un endroit pour venir donner ses informations et m'assurer que le protocole soit fait de la bonne façon en cas de poursuite judiciaires. Je vais aussi être en mesure de mieux intervenir et de bien sensibiliser les jeunes face aux sextos et aux conséquences de ceux-ci. Je vais aussi, avec le protocole, pouvoir intervenir plus rapidement auprès de la victime pour éviter une propagation des photos ou vidéos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de poser les questions dans le protocole, mais aussi de ne pas teinter les réponses de la victime ou de ses amis. Je vais prendre le temps d'écouter la victime et ses amis. Il est important de travailler en collaboration avec les autres intervenants sur le dossier ainsi qu'avec les policiers pour que l'intervention soit rapide mais juste et que les choses soient prises en main rapidement pour l'intégrité de la personne.